

A Paris le 27 avril 2022.

Monsieur le président de la République,

Au lendemain de votre réélection, je vous fais part des réflexions du protestantisme français sur ce que nous attendons de cette mandature quant à la laïcité et la place des religions dans le pays. Je terminerai ce propos par deux propositions qui sont attendues par tous les cultes et qui s'inscrivent dans l'intérêt général.

La République est laïque, la société française ne l'est pas. La société n'a d'ailleurs pas à devenir une sorte d'espace public neutralisé au plan confessionnel, comme beaucoup sont tentés de l'imaginer. Notre société a des racines, des mythes fondateurs connus ou implicites : ces sources cachées de la société que sont le judaïsme, le christianisme et l'islam nourrissent aujourd'hui encore la culture. Ainsi, de la Réforme du XVI^e siècle, qui affirme la liberté de conscience et l'émergence de la personne humaine comme sujet, jusqu'aux Lumières, qui prônent la liberté de chacun et la primauté de la raison sur les dogmes, le culte demeure au cœur de la culture. Il énonce une antécédence, un « avant », de même qu'il désigne un destin, une espérance.

Une société d'où le culte serait éradiqué de la culture nous préparerait des lendemains barbares. Tout comme une inégalité de traitement entre les cultes serait insupportable. D'autres, dans d'autres lieux et d'autres temps, se sont essayés à cette tentative d'éradication du culte. Rien de bon n'en est résulté, car il y allait, en vérité, de l'essentiel d'un vivre ensemble et de la protection des libertés fondamentales. Le culte est cet espace « cultivé » d'une liberté imprenable, d'un accueil, d'une hospitalité spirituelle, rituelle et langagière, et d'une reconnaissance de la dignité de la personne dans sa dimension de transcendance, que nul ne saurait effacer ou contraindre.

La laïcité est un terme précis qui renvoie autant au principe de neutralité de l'État en matière confessionnelle qu'au principe de liberté d'expression et de culte dans l'espace public. Elle est un principe et non pas une valeur à la main de quiconque voudrait à sa guise valoriser ou humilier telle ou telle religion.

Enfin, nous appelons à deux mesures pour vivre ensemble la laïcité pour une meilleure inclusivité des cultes.

L'interministérialité : situer la relation entre la société, les cultes et la République dans l'esprit d'une « laïcité d'intelligence », comme l'exprimait Régis Debray, « de dialogue ou de reconnaissance », comme le notait Paul Ricœur : dans une responsabilité partagée, selon une vision délibérément interministérielle et sous la tutelle du Premier ministre, pour tenir réellement compte de la réalité de son champ d'action. Le lien avec le ministère de l'Intérieur, qui donne sans conteste une note « policière » ou « territoriale » à la question du culte est nécessaire, certes, mais loin d'être suffisant. Ce lien qui n'était pas exclusif avant 1905 crée une situation qui n'a pas d'équivalent dans les pays d'Europe qui vivent ce sujet de façon bien plus ouverte et apaisée.

L'abrogation des dispositions de la loi du 24 août 2021 qui s'ajoutent à ce que la loi de 1905 contient et qui soupçonnent et contraignent les associations culturelles.

Nous attendons monsieur le Président des signaux positifs sur ces sujets qui seront les gages d'une fraternité républicaine rendue aujourd'hui indispensable pour les citoyens croyants et incroyants.

François Clavairol, président de la Fédération protestante de France.